

# LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 19 FEVRIER, 1925.

J. G. BOUCHER, rédacteur

## Le Barrage du Lac Temiscouata

N. de la R.— Il y a quelques semaines, "Le St-Laurent" journal hebdomadaire de Rivière du Loup, commençait une série d'articles sur LE BARRAGE DU LAC TEMISCOUATA. L'on sait que la Commission des Pouvoirs hydrauliques de la province du Nouveau-Brunswick a demandé à la Législature de Québec la permission de faire une écluse à la décharge du Lac Temiscouata afin d'emmagasiner une réserve d'eau pour alimenter les usines d'électricité que le gouvernement provincial se propose de construire à Grand Falls. Cette réserve d'eau assurerait le parfait et complet développement de l'hydro à Grand Falls.

Les riverains du Lac Temiscouata se sont divisés en deux camps sur cette question. Les uns prétendent que ces travaux leur seront avantageux. D'autres prétendent le contraire, nécessairement. Notre confrère de Rivière du Loup, par son correspondant "Jean Nay", a exposé dans des premiers articles les avantages et les désavantages de tels travaux. Ces derniers sont peu sérieux et ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Dans son dernier numéro Le St-Laurent avait encore un article sur cette même question. Nous croyons que certains de nos lecteurs s'y intéresseront en le lisant. C'est pourquoi nous le reproduisons :

### LE BARRAGE QUI GARDE L'EAU VAUT LE COFFRE-FORT QUI GARDE L'OR.

A quelles conditions pourrions-nous consentir au barrage du lac?

La réponse pourrait se donner dans la question suivante: que pouvons-nous retirer de nos immenses réserves d'eau? Du pouvoir, de la force motrice. Rien autre chose.

Alors si nous pouvons retirer de la force motrice, que le gouvernement du Nouveau-Brunswick nous fournisse cette force motrice.

L'honorable Premier Ministre de la province de Québec, dans un discours très récent, a déclaré que jamais il ne consentirait à laisser faire l'exportation de notre énergie électrique. Nous, de notre côté, qui sommes directement intéressés, notre unique devoir est: de s'opposer aussi énergiquement que possible à laisser aliéner, pour le reste de nos jours, nos réserves d'eau, si le Nouveau-Brunswick ne s'engage pas formellement à nous vendre du courant dans un délai très court, après que le dit barrage sera fait.

Est-ce clair?

Toute la région sud du comté de Temiscouata, a besoin d'énergie électrique: soit pour l'éclairage, pour la petite industrie qui commence à se développer et qui continuera nous en sommes convaincu. Nous ne pouvons pas céder nos réserves d'eau, sans compensation.

Il est entendu que l'énergie électrique que nous demandons en échange de nos réserves d'eau, la province-sœur la transporte à ses frais dans notre paroisse.

Pour plus de clarté, disons qu'on devra exiger la construction d'une ligne de transmission, d'Edmundston, N.-B., à St-Mathias de Cabano, dans les deux ans qui suivront la construction du barrage.

Il sera convenu également que le courant sera vendu au même prix de gros qu'à la ville d'Edmundston.

Ce ne sont pas des demandes exorbitantes. Il ne faut pas perdre de vue que la vente de ce pouvoir rapportera de beaux bénéfices. C'est tout un marché, un débouché de trouver pour écouler une partie des 75,000 c.v., que les chutes du "Grand Sault" pourront fournir.

N'oublions pas également que le comté de Temiscouata, surtout la partie sud, se développe très rapidement.

En 1911 la population était de 38,000 âmes, aujourd'hui elle est au joli chiffre de 53,000.

Jusqu'à il y a quelques années nous avions certaines raisons de croire que la ville de Rivière du Loup tournerait ses regards vers le sud du comté et penserait opportun de pousser le courant électrique dans notre direction. Nous y voyions notre avantage et notre développement et nous croyions que la ville pourrait en faire son profit tout en aidant au progrès. Par profit pour la ville, il ne fallait pas calculer seulement combien de piastres on pouvait retirer immédiatement. Plus les paroisses environnantes sont prospères, plus la prospérité générale converge vers le centre naturel du comté qui est Rivière du Loup.

La deuxième condition à poser se rapporte aux poissons.

Tout le monde constate que le poisson diminue dans le lac Temiscouata et dans les autres petits lacs et rivières. Les anciens se plaisaient à nous raconter les belles pêches de truites, de touladis et surtout les quantités de points que l'on prenait l'automne, surtout dans la Rivière Touladi.

Pourquoi notre poisson disparaît-il de nos lacs?

Ce n'est sûrement pas la pêche qui se fait de nos jours qui le détruit. La seule raison c'est que l'on fait des écluses et des barrages partout et que l'on ne fait pas d'échelle à poisson.

Il y a des écluses sur la Rivière St-Jean, sur la Madawaska, il y en a sur nos petits lacs et sur nos rivières et pas d'échelle. Le poisson descend les lacs et les rivières et ne remonte plus. Voilà la vraie raison de la disparition du poisson.

L'auteur de ces lignes a vu une échelle à poisson faite comme une simple dalle, où l'eau descendait probablement à 50 milles à l'heure. Comme, venait-on que le poisson monte ce courant. Même avec des grappins, il n'y réussirait pas.

Il nous faudra donc, au barrage du lac, une bonne grande échelle à poisson, faite par des personnes compétentes et qui permettra au poisson de remonter.

En troisième lieu nous devons opposer à ce que le cours naturel de l'eau soit dévié. Gardons nos rivières et nos lacs tels qu'ils sont. Que l'on fasse des écluses, que l'on emmagasine l'eau, très bien, mais de là à changer le cours de l'eau, à assécher certaines rivières, nous ne le voulons pas. Si nous n'y prenons garde, la chose arrivera tôt ou tard.

En résumé disons que comme compensation du barrage: Nous voulons du courant jusqu'à Cabano dans les deux ans; Nous voulons de bonnes "échelles à poisson"; Nous voulons que l'eau conserve son cours naturel. Nous ignorons si ces remarques sont de nature à renseigner les lecteurs du journal? Si nous pouvons avoir les documents que nous attendons cette semaine, nous promettons une nouvelle qui intéressera certainement.

Jean Nay.

G. N. TRICOCHÉ  
VARIETES  
**LES SYNONYMES DANS LA LANGUE FRANÇAISE**

II

Au XVII<sup>e</sup> siècle, on tomba subitement dans l'abus des Synonymes. Un philologue, M. le professeur A. François, de l'Université de Genève, cite, en l'espèce, un passage typique d'un écrivain de 1536, Jehan Lode:

"Après la couple et le lien nuptial par lequel le prêtre et ministre, de la noble déesse Cérés vous a accouplés et conjoints par mariage, selon la teneur et autorité de la loi du pays, mon jugement et réputation est que le doux parler et amoureux langage entre vous deux commun et mutuel..."

Pour ces gens-là, la redondance constitue la richesse du style. Ceci appellait une réaction, qui se produisit au siècle suivant. Alors, on cherche à clarifier la langue, et à spécifier le sens de chaque mot. A cette époque, nous voyons faire, par exemple, une différence entre LUIRE et RELUIRE: les autres, le feu, lui-même, c'est à dire brillent de leur propre lumière; l'or, les métaux luisent aussi mais en outre ils réfléchissent la lumière d'autre source. RECONNAISSANCE n'est pas la même chose que GRATITUDE; les paristes du XVIII<sup>e</sup> siècle ont découvert, à la grande joie de l'Académie, que la première se dit quand on fait du bien à quelqu'un pour reconnaître un service qu'on en a reçu, mais celui qui n'est pas en état de faire quelque chose en retour pour son bienfaisance ne peut pratiquer que la GRATITUDE.

George Nestler Tricoché.

## Cette Balance du Commerce

(Suite)

Admettons pour le moment que cette balance du commerce détermine le taux du change. Faut-il à tout prix maintenir au pair ou au-dessus, le dollar canadien?

Le Canada a, ces dernières années, perdu sous certains rapports par suite du fléchissement dans la valeur du dollar canadien à New-York; mais d'un autre côté, nombre de Canadiens y ont trouvé leur profit sous forme d'échange sur la monnaie américaine. La baisse de notre dollar active nos ventes aux Etats-Unis et à l'étranger, et décourage nos achats aux Etats-Unis, ceci tendant à ramener le monnaie au pair. Mais nous ne dirons, avec un monnaie dépréciée, il nous faut payer plus cher les marchandises achetées aux Etats-Unis et cet état de choses nous donne une balance de commerce défavorable. Oui, mais cette même dépréciation du dollar nous permet le commerce d'échange avec les autres pays dont la monnaie est aussi dépréciée, et comme nous l'avons vu, après tout, c'est le commerce qui amène avec lui la prospérité d'un état et non pas les balances du commerce. Une monnaie de trop grande valeur paralyse le commerce avec les états à monnaie dépréciée. Le marasme des affaires, ces dernières années, a pour cause en grande partie cette cessation du commerce (avec l'Europe) due à la disproportion dans la valeur des monnaies.

Un change défavorable équivaut à un tarif protecteur. Venez, ardens défenseurs du protectionnisme. Voici un tarif qui ne souffre ni exception, ni contrebande, et qui se passe d'officiers salariés pour sa mise en vigueur.

Du reste, n'a-t-on pas vu des états s'enrichir par un excédent de la production sur la consommation, quoique leur monnaie ait été dépréciée pour une raison ou pour une autre, jusqu'au point d'être remplacés par une autre. C'est le cas des Etats-Unis à

## Un Discours de M. P. Michaud

(de notre correspondant)

Ottawa, 14.— M. Pius Michaud, député de Madawaska et Restigouche, a prononcé mercredi dernier l'un des meilleurs discours de la journée.

Il félicite le gouvernement de son succès au cours des dernières élections complémentaires. Ce fut la déroute du parti conservateur. Parlant du discours du trône, il croit que trois sujets méritent notre attention:

1. L'économie; 2. Le développement de nos ressources naturelles et 3. Le transport;

Au cours de la guerre nous avons appris à faire de l'argent facilement et nous avons aussi contracté l'habitude de dépenser trop largement. Il faut de toute nécessité revenir à une plus grande simplicité de vie et apprendre la rude leçon de l'économie.

Nos ressources naturelles sont immenses. L'an passé, dit-il, j'ai exposé devant cette Chambre le besoin de conserver nos réserves forestières. Avec le concours de nos gouvernements provinciaux nous avons fait des progrès sensibles mais il y a encore beaucoup à faire. Le développement de nos mines est prodigieux. Il reste

## UN DEUIL CHEZ LE CLERGE DE ST-JEAN

(De notre correspondant)

Moncton, 19.— Le révérend Alban Robichaud curé de St-Anselme de Fox-Creek est décédé hier matin à son domicile à son presbytère. Le défunt n'était âgé que de cinquante-sept ans. Ses funérailles auront lieu vendredi matin à neuf heures et demie dans l'église paroissiale.

Monsieur l'abbé Robichaud est né à Bouctouche le 15 septembre 1868 de Dominique Robichaud et Marie Leblanc. Il fit ses études classiques au Collège St-Joseph puis étudia la théologie au Grand Séminaire de Montréal. Il fut ordonné prêtre le 23 décembre 1893. Le défunt était curé de St-Anselme depuis 1903.

## OUVERTURE DE LA SESSION PROVINCIALE

La session provinciale doit ouvrir le 12 mars prochain. La séance du Premier-ministre semble assez bien rétabli pour pouvoir entreprendre le travail ardu qu'occasionne les débats parlementaires. L'Hon M. Véniot a annoncé dans certains parties de la province qu'il ferait d'importantes déclarations au sujet du développement des énergies électriques du Grand Sault.

## REMERCIEMENTS

Nous remercions sincèrement ceux qui nous ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort de notre chère Hermance. M. et Mme A. Chiasson.

Nos forêts constituent une source de revenu, de subsistance et de richesse, que tout législateur éclairé doit protéger et faire durer, non seulement pour notre propre utilité mais aussi pour l'utilité de nos petits-fils, même si cela occasionnait quelques inconvénients immédiats.

L'embargo serait peut-être déconseillé si les compagnies américaines intéressées n'avaient à prix d'argent assuré la comparaison devant la commission d'enquête, de témoins contraires à l'embargo.

Nos gouvernements font bien d'y penser à deux fois avant que d'imposer l'embargo, car cette mesure est de grande importance et toute médaille a deux côtés, mais cette balance du commerce n'est pas une considération qui doit trop influencer leur décision.

Cognosco.

## VILLE D'EDMUNDSTON AVIS DE LEGISLATION

Avis est par la présente donné que la "Ville d'Edmundston" demandera à la Législature du Nouveau-Brunswick, at its next session le pouvoir d'emprunter sur débenture \$15,000 pour l'amélioration du système électrique, et \$35,000 pour l'extension du système d'eau et d'égout.

Dated at Edmundston, N.B., ce 19ème jour de février, 1925.

Thomas Guerrette, Secrétaire-Trésorier, Ville d'Edmundston.

Notice is hereby given that the Town of Edmundston will ask the Legislature of the Province of New Brunswick, at its next session for permission to borrow on debentures the sum of \$15,000 for improvements to the Electric System, and \$35,000 for extensions to the Water and Sewer Systems.

Dated at Edmundston, N. B., this 19th day of February, 1925.

Thomas Guerrette, Secretary-Treasurer, Town of Edmundston.

## MARIAGE

Mercrredi dernier avait lieu à l'église Immaculée-Conception le mariage de Mlle Olive Francoeur avec M. Roméo Fournier, tous deux de cette ville. M. Johnny Francoeur servait de témoin à sa fille et M. Florent Fournier à son garçon.

THEATRE  
**CASINO**



Norma Talmadge  
Secrets